

**VILLE
DE
LÉVIS**

Conseil de la Ville

**Règlement RV-2003-00-74 décrétant
l'ouverture d'une partie de la rue de
Limoges et d'une partie de la rue de la
Seine (secteur Saint-Nicolas)**

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

1. **Ouverture de rue**
Le Conseil ordonne l'ouverture d'une partie de la rue de Limoges sur le lot 2 454 441 du cadastre du Québec et d'une partie de la rue de la Seine sur le lot 2 454 440 du même cadastre (secteur Saint-Nicolas), tel qu'illustré au plan de lotissement préparé par l'arpenteur-géomètre, Benoît Émond, en date du 2 décembre 2002, sous la minute 10 759 (dossier 2000-128).

Adopté le 3 mars 2003

(signé) Jean Garon

Jean Garon, maire

(signé) Jean Marion

Jean Marion, assistant greffier

ENTRÉ EN VIGUEUR LE 8 MARS 2003